

**Patinoire Municipale -
Concession du droit d'exploiter le bar pour la saison 1992-1993**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter le bar de la Patinoire Municipale a fait l'objet, pour la saison 91/92, d'une concession venue à expiration le 26 avril 1992.

Sur décision de la Commission des Sports réunie le 26 mai 1992, il est proposé de renouveler cette concession sous forme de marché négocié pour la période du 16 octobre 1992 au 18 avril 1993 et de concéder le droit d'exploitation à l'Association Besançon Techniques Services moyennant une redevance annuelle fixée à 21 000 F (vingt et un mille francs) identique à celle de la saison précédente.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- 1) approuver le cahier des charges présenté à cet effet
- 2) autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Techniques Services.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.